

Délibération du Conseil municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Le premier juillet deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PUSHPARAJ Emilie, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

LABORDERIE Philippe à CHOUTEAU Edith
LIOTON Valérie à VIGNER Jean-Philippe
PICARD Corinne à BOYER Emilie
RAVELEAU René à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Secrétaires de séance

PENEAU Sylvie, SOUILHE Jérôme

Convocation adressée le 25 juin 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 4 juillet 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE0107-09 | Education – Frais d'adhésion à e-primo pour l'école Jacques Prévert - Année scolaire 2025-2026

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Considérant que le projet de l'école J. Prévert concerne l'ensemble des élèves,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville attentive à toutes et à tous en date du 5 juin 2025,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Attribue un montant de 3 € par élève pour l'ouverture d'un compte e-primo pour l'année scolaire 2025-2026.

VOTE			
En exercice	32	POUR	26
Présents	23	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	27	TOTAL	27

Délibération adoptée à la majorité

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON

